

LE FONDS DE SALAIRES GARANTIS : UN ORGANISME
BUREAUCRATIQUE DE PLUS

Avec l'augmentation du chômage et la récession qui touche certains secteurs, la question du Fonds de salaires garantis commence à retenir l'attention des travailleurs.

On sait que de Gaulle en a lancé officiellement l'idée dans un discours radiodiffusé le 1er août dernier, inspiré sans doute par son fidèle Guy Mollet, qui la tenait lui-même des bureaucrates F.O., lesquels l'avaient trouvée dans les grands syndicats réformistes américains. A l'époque, c'était avant le Referendum, de Gaulle y voyait l'occasion de manifester sa sollicitude pour les travailleurs. Il avait toutefois pris soin de ne pas engager le gouvernement, appelant simplement les organisations syndicales patronales et ouvrières à en discuter.

Le CNPF n'a pas dit non, ne désirant pas se mettre de Gaulle à dos et sachant qu'il arriverait toujours à faire passer cette charge nouvelle dans les prix. Les bureaucrates FO et CFTC, qui gardaient cette idée en réserve, ont accepté d'enthousiasme. C'était pour eux une occasion de montrer que les syndicats peuvent servir à quelque chose. La CGT, vexée d'être tenue à l'écart une fois de plus, a aussitôt préparé un autre projet. Les travailleurs, eux, dans leur ensemble, n'ont pas prêté attention à ce brouhaha, tellement ils ont pris l'habitude de laisser ces sortes de choses se traiter par dessus leur tête.

De quoi s'agit-il au juste?

Il s'agit d'assurer pendant six mois une allocation supplémentaire de chômage en cas de chômage total officiellement reconnu, de façon que le chômeur touche, en plus des 380fr par jour que lui octroie actuellement l'Etat, un complément de 520 Fr pendant les 3 premiers mois et de 260 Fr pendant les 3 mois suivants. Ces sommes seraient prélevées sur un Fonds de salaires garantis.

Comment serait financé ce Fonds. Les représentants des Patrons et des centrales syndicales "Libres" en ont épuisé la discussion. Ils sont tombés d'accord - semble-t-il - pour un prélèvement de 1% sur les salaires dont les 3/4 payés par les patrons et 1/4 par les travailleurs. La CGT propose 2% entièrement à la charge des employeurs. De toute façon les patrons feront passer leur part de cotisation dans leurs prix et les travailleurs en feront les frais en tant que consommateurs.

La rivalité des bureaucraties CGT et FO/CFTC

La CGT voudrait que le Fonds soit national et géré par la Sécurité Sociale qui fut sa création et qui reste en partie sous son contrôle. FO et CFTC voudraient créer un organisme bureaucratique de plus qui serait en outre chargé d'assurer le reclassement des chômeurs. Ainsi ces centrales s'intégreraient encore un peu plus dans le système capitaliste et élargiraient l'emprise bien fragile qu'elles ont sur les travailleurs. Très vraisemblablement elles auront satisfaction et les ouvriers auront sur les bras une nouvelle bureaucratie.

Que faut-il penser de ce projet?

D'un certain point de vue le principe d'un fonds de chômage est acceptable parce que, grâce à lui les chômeurs toucheront pendant un temps des indemnités sensiblement plus fortes. Mais tel qu'il se présente c'est une mystification et une solution illusoire. Mystification parce que c'est un moyen de faire passer dans les mœurs le chômage et ses conséquences. Mystification parce qu'il détourne les travailleurs des vrais problèmes actuels qui sont les réductions d'horaire, le chômage partiel et la cherté de la vie. Mystification parce que les frais considérables de gestion seront, en période normale sans commune mesure avec les secours distribués. Solution illusoire parce que ce fonds nouveau, sans réserves, alimenté par des cotisations proportionnelles aux salaires serait incapable d'assurer des paiements importants si le chômage venait à prendre de grandes proportions.

XX

REVUE DE PRESSE

Nous avons relevé dans la grande presse certaines informations qui nous ont paru pouvoir intéresser les travailleurs. Les voici

Le gouvernement et le chômage. Le journal Les Echos, toujours bien informé sur ce qui se passe au gouvernement, écrit dans son numéro du 3 novembre: "En matière d'emploi, on semble d'accord (au sein du gouvernement) pour subir un certain développement naturel (sic) du chômage qui maintiendrait une masse de main-d'œuvre permettant de peser à la fois sur les salaires (opposition aux revendications) ou sur les prix (la baisse de la demande inciterait à la réduction de certaines marges commerciales jugées excessives)".

La profession pense que la crise du réfrigérateur sera passagère. A la suite de nos N° 1 et 2 sur la récession et sur la grève de la General Motors (Frigidaire), il est intéressant de noter que le bulletin bimensuel du "Centre d'information du Froid" estime que la crise actuelle du réfrigérateur est passagère. "L'avenir du réfrigérateur paraît assuré sur le plan intérieur car le marché est loin d'être saturé et le désir d'achat réel."

Un impôt qui ne dit pas son nom. A propos du 25ème anniversaire de la Loterie Nationale, l'Express (6/II) écrit: "En 1957, la Loterie Nationale a rapporté 18 milliards à l'Etat. (...) AU vendeur, à la vendeuse ambulante ou qui grelotte dans son kiosque, elle rapporte 20.000 à 25.000 fr par mois, souvent moins."

Solidarité patronale aux Etats-Unis. Les mécaniciens de la compagnie d'aviation américaine Capital Airlines s'étant mis en grève, les cinq autres sociétés "concurrentes" ont décidé, par solidarité patronale, de verser à cette société tous les suppléments de recettes qu'elles tireront du trafic supplémentaire que leur apportera la grève. (Financial Times 7/II)

Les femmes indigènes passent à l'action en Afrique du Sud. Des numéros récents du New York Times signalent des manifestations de masse de femmes africaines à Johannesburg. Le gouvernement blanc veut leur imposer une sorte de passeport qu'elles devraient faire viser chaque fois qu'elles changeront de localité. Les Noirs n'ayant pas le droit de réunion, la police est intervenue violemment au cours des manifestations. Environ deux mille femmes ont été arrêtées. La plupart n'ont pas été relâchées car elles n'ont pas pu payer l'amende de 1 livre (1.200 fr) qui leur a été infligée.